

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 22 septembre 2025 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/38

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Date de la convocation : 12/09/2025

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, Mme SIMONNET Chantal, M. DONGUY Roger, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2025-033 : Validation du projet de Contrat Local de Santé CLS 2025-2030 en vue de sa signature

- *Vu la délibération n°2016-033 du 11 Juillet 2016 relative à l'engagement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire ;*
- *Considérant la signature du premier CLS le 18 juillet 2019 ;*
- *Vu le diagnostic territorial livré par l'icône Médiation Santé fin janvier 2024 ;*
- *Considérant plusieurs réunions des groupes de travail courant 2024 et les réunions des élus référents santé du 26 février 2025 et du 09 juillet 2025 qui ont abouti à la validation des axes du second CLS, à la rédaction du projet de CLS socle et de ses fiches actions ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025*

Face à des problèmes de vieillissement de la population et de désertification médicale de son territoire, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avait décidé de s'engager dans le domaine de la santé par la délibération n° 2016-033 du 11 Juillet 2016 prise à 23 voix pour, 11 abstentions et 2 voix contre ce qui avait donné lieu en 2019 à la signature du premier CLS. Un avenant à ce premier CLS a été signé en décembre 2024, lui ajoutant une fiche action et permettant ainsi de le prolonger jusqu'à fin 2025.

Des défis de taille se sont imposés à ce premier CLS avec l'arrivée de la pandémie de COVID qui a perturbé toutes les activités mais qui a aussi mis en évidence l'importance de la coordination des professionnels de santé sur le terrain. De ce fait, afin de travailler l'accès aux soins de manière coordonné, le Contrat Local de Santé a impulsé la création de la CPTS 2B sur son territoire.

Pour la suite, les élus du Syndicat Mixte ont à cœur d'anticiper des problématiques grandissantes au niveau national et encore plus sur leur territoire mais aussi de réfléchir la santé comme un pilier de leurs

différentes politiques (exemple : réécriture du SCoT sous l'axe santé en cours). Ce deuxième CLS aura donc pour ambition de se rapprocher autant que possible du concept « Une seule Santé » (« One Health »).

Les élus référents santé ont donc validés en février 2025, 5 axes de travail pour ce nouveau CLS : « Accès aux soins », « Santé mentale », « Prévention et Promotion de la Santé », « Santé Environnement » et « Santé des personnes âgées ».

Les différents groupes de travail ont fait émerger des besoins et des idées qui ont contribué à la rédaction de 17 fiches actions en lien avec ces axes prioritaires. En parallèle, l'animatrice santé du Pays de la Bresse bourguignonne en lien avec l'animatrice territoriale en santé de l'ARS BFC a rédigé le projet socle du CLS et 2 fiches actions concernant sa gouvernance et son évaluation.

Le contrat local de santé sera donc constitué des documents suivants (cf. annexe) :

- Le projet socle
- Les fiches actions :
 - Axe « Accès aux soins »
 - Fiche action n°1-1 : Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé
 - Fiche action n°1-2 : Participer à la coordination des professionnels de santé sur le territoire
 - Axe « Santé mentale et Psychiatrie »
 - Fiche action n°2-1 : Animer le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
 - Fiche action n°2-2 : Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
 - Axe « Prévention- Promotion de la santé »
 - Fiche action n°3-1 : Accompagner et soutenir les dispositifs de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité
 - Fiche action n°3-2 : Prévenir les conduites à risques
 - Fiche action n°3-3 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - Sport Santé
 - Fiche action n°3-4 : Promouvoir la lutte contre les cancers
 - Axe « Santé Environnement »
 - Fiche action n°4-1 : Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, tique, ambroisie...
 - Fiche action n°4-2 : Permettre une acculturation et une sensibilisation des élus, professionnels et de la population à la santé environnementale et au concept « Une Seule Santé » dans le cadre de la réécriture du SCoT de la Bresse bourguignonne
 - Fiche action n°4-3 : Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne
 - Fiche action n°4-4 : Permettre le déploiement d'action de prévention et de sensibilisation autour de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), des perturbateurs endocriniens etc. notamment auprès des populations les plus sensibles
 - Axe « Santé des personnes âgées »
 - Fiche action n°5-1 : Contribuer au déploiement de l'AMI CFPPA sur le territoire
 - Fiche action n°5-2 : Contribuer au déploiement des politiques, dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, CRT, fiche Parcours Personnes Agées Fragiles des CPTS, etc.)
 - Fiche action n°5-3 : Anticiper le vieillissement de la population
 - Axe « Coordonner, Animer et évaluer le Contrat Local de Santé »
 - Fiche action n°6-1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
 - Fiche action n°6-2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Ce projet socle et ses 17 fiches actions sont désormais soumis aux différents signataires pour validation avant sa signature qui aura lieu d'ici la fin de l'année 2025. La période de réserve électorale ne permettant

pas d'organiser un évènement comme prévu initialement en même temps que la signature, un temps fort de présentation du CLS sera organisé courant 2026.

Le Contrat Local de Santé est un outil évolutif, des fiches actions pourront être insérées ou supprimées tout au long de son existence comme par exemple sur la thématique « Population en situation de handicap » qui a pour l'instant été mis en attente.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les présents documents constitutifs du Contrat Local de Santé.
- **AUTORISE** le président à signer le Contrat Local de Santé.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 29/09/2025
Publié sur le site internet du syndicat le 06/10/2025*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

